



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 8 FEVRIER 2016

PRESENTATION PUBLIQUE DES TRAVAUX DE RESEAUX ET DE VOIRIE QUI AURONT LIEU EN 2016 SUR LE SECTEUR DE LA ROUTE DE TAGUE

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Michel STROPIANO, Patrice BIBIER COCATRIX, Nathalie DESCHAMPS.

Services municipaux : David PAGE, Marc SIROP, Goulven NOUTARY, Jérémy DEMOLIS

Motivation des travaux :

- Remplacement de la canalisation de distribution d'eau potable : actuellement fuyarde car vétuste et non réglementaire pour la défense incendie. La loi oblige les collectivités à améliorer le rendement de leurs réseaux. Cet objectif passe nécessairement par un programme de renouvellement.
- Réfection du tapis de la route, très abimé.
- Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales permettant le séparatif avec les eaux usées (obligation réglementaire pour une meilleure efficacité des stations d'épuration). Les riverains auront l'obligation, s'ils ne l'ont pas déjà fait, de séparer leurs eaux de pluie des eaux usées. Des tabourets de branchements seront installés en limite de propriété.
- Capturer les eaux de ruissellement de la route et les acheminer dans le réseau de collecte des eaux pluviales.
- Préparation à l'effacement des réseaux secs, en réalisant les travaux de génie civil en parallèle des autres réseaux, afin de ne pas avoir à retoucher les enrobés neufs. L'effacement définitif nécessitera de prolonger ce travail de génie civil chez les particuliers, puis de réaliser le câblage.

Le montant total des travaux est estimé à 600 000 € TTC

Secteur concerné par le chantier :

Partie haute en tranche ferme, du secteur « Grosset Bourbange » jusqu'à la route départementale N°43

Cependant, dans le cadre de la consultation des entreprises, d'autres prestations seront programmées en tranches conditionnelles :

- Tranche conditionnelle 1 : remplacement de la conduite d'eau sur le secteur d'Ombraz
- Tranche conditionnelle 2 : préparation à l'effacement des réseaux secs sur le secteur d'Ombraz
- Tranche conditionnelle 3 : Poursuite du renouvellement des enrobés, par reprofilage.
- Des aires de croisement seront réalisées, permettant le stockage d'environ 3 véhicules. Ces travaux seront intégrés dans les tranches conditionnelles 1, 2 et 3

La réalisation de ces travaux est conditionnée au résultat financier de la consultation sur la tranche ferme



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Phasage des travaux (tranche ferme) :

- Début des travaux par la partie aval secteur « Grosset Bourbanche », par tronçon de 50 mètres, en remontant régulièrement jusqu'au croisement avec la route de Saint Nicolas. Ainsi, l'accès à chaque propriété se fera par le haut ou par le bas selon l'avancement du chantier.
- La durée totale des travaux est estimée à 3 mois : Démarrage des travaux le 15 avril (en fonction des conditions climatiques) – fin des travaux le 10 juillet.
- Fermeture complète de la route sur toute sa longueur le temps de réaliser le tapis

Route des granges.

La réfection du tapis routier n'est pas prévue dans ces travaux. Une consultation « à bons de commandes » sera engagée en parallèle par la commune, pour la réalisation ponctuelle de tronçons routiers. L'intervention sur la route des granges pourrait être menée dans ce cadre.

Branchements sur le réseau d'eau potable :

Tous les raccordements d'eau potable sur la canalisation communale seront repris par la Commune. Les propriétaires sont invités à profiter de ces travaux pour éventuellement faire restaurer leur réseau privé (du piquage sur le réseau communal présent sous la route jusqu'à la propriété) et pour anticiper les projets de nouveau branchement.

Branchement des eaux pluviales et des eaux usées :

Des tabourets seront installés en limite de propriété pour le branchement des réseaux privés.

Monsieur le Maire attire l'attention du public sur la réglementation existante sur chaque parcelle concernant les possibilités d'infiltrer les eaux de pluie dans les terrains.

La séance est levée à 20h30 et le public est invité à partager le verre de l'amitié.

Le Maire,
Conseiller Départemental du Canton
du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLE

